



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E93700

VALABLE JUSQU'AU 13/06/2027

ÉDITÉ LE

09/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/11/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/12/2023  
15 000

Raison sociale : ISOL'EXPERT

8 RUE PIERRE CREMEL  
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANCY 538258989

Téléphone : 03 83 33 18 68

Fax :

Siret : 538 258 989 00044

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 54 2579

Portable : 0601361159

Site Internet : <http://www.isolexpert.fr>

E-mail : [clemencebernard@isolexpert.fr](mailto:clemencebernard@isolexpert.fr)

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021035843304

Responsabilité légale :

ECUYER CYRIL PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021035843304

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/01/2025
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	23/01/2025
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	28/05/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/05/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/09/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	16/09/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.